



AFFICHAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 9.10 DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Inspecteur – Urbanisme et environnement

Employeur : Municipalité de La Macaza

Région visée : Hautes-Laurentides

Fin du concours interne : jeudi 12 juillet 2018 à 16h30

Type de poste : Temps plein permanent.

Responsabilités

Relevant du Directeur général, l'Inspecteur – Urbanisme et environnement travaille en étroite collaboration avec ce dernier en vue de l'application des lois, des règlements municipaux et provinciaux en vigueur. Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur général et le Directeur général adjoint dans les projets de développement de la municipalité. Il a de plus les pouvoirs de l'inspecteur municipal en vue du respect des règlements de la municipalité.

Description sommaire des tâches

En collaboration avec son supérieur immédiat, le titulaire du poste devra :

- Supporter les citoyens et les promoteurs dans leurs démarches auprès de la municipalité dans leurs projets et pour l'obtention des permis requis;
- S'assurer de l'application de la réglementation municipale et provinciale en vigueur en termes de zonage, de construction, d'urbanisme et d'environnement;
- Surveiller et inspecter les travaux réalisés afin de s'assurer de leur conformité avec les permis émis et les règlements en vigueur;
- Émettre des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme et de l'environnement;
- Préparer et assurer le suivi des constats d'infractions;
- Supporter la municipalité dans les dossiers reliés à l'urbanisme, dont la révision de la réglementation et le suivi au CCU;
- Effectuer toutes autres tâches connexes qui lui seront assignées.

Exigences

- Détenir une formation technique (DEC) en urbanisme et environnement ou une formation technique (DEC) dans un domaine connexe (une expérience pertinente pourrait pallier à un diplôme);
- Posséder une expérience de 3 ans dans un poste similaire est un atout;
- Être disponible pour travailler, occasionnellement, le soir et la fin de semaine;
- Connaître et être habile à travailler avec les lois et règlements en vigueur;
- Faire preuve d'aptitudes développées en communication et avoir une approche client (écoute);
- Avoir un excellent sens de l'organisation, de la gestion du temps et des priorités, être autonome et responsable.

Conditions salariales

Selon la convention collective classe 13

Pour postuler

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le **12 juillet 2018 à 16h30**, à l'attention de Jacques Brisebois, Directeur général

Par la poste : Municipalité de La Macaza, 53 rue des Pionniers, La Macaza, Québec J0T 1R0

Par courriel : dirgen@muilamacaza.ca